



Services de l'approvisionnement et des contrats  
30, rue Victoria  
Gatineau (Québec) K1A 0M6

## MODIFICATION DE LA DEMANDE D'OFFRE À COMMANDE

Par la présente, la Demande d'offre à commande est modifiée; sauf indication contraire, toutes les autres modalités de la Demande d'offre à commande restent les mêmes.

<b>N° de la modification :</b>	<b>Date de la modification :</b>
2	27 juillet 2016
<b>Bureau du directeur général des élections – [N° du dossier] :</b>	
ECCL-RFSO-16-0007	
<b>Titre :</b>	
Services de formation linguistique	
<b>Date de clôture de la demande de proposition :</b>	
Le 24 Aout, 2016 - 14:00 (heure de Gatineau)	
<b>DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – Prière d'adresser toute demande de renseignements à l'autorité contractante:</b>	
<b>Bureau du directeur général des élections</b> Services de l'approvisionnement et des contrats 30, rue Victoria Gatineau (Québec) K1A 0M6  <a href="mailto:proposition-proposal@elections.ca">proposition-proposal@elections.ca</a>	
<b>À l'attention de</b>	<b>N° de tél.</b>
Chantal Lagacé	819-939-1233

## Partie 1. INTERPRÉTATION

- 1.1** Élections Canada modifie par la présente et conformément à ce qui suit la demande d'offre à commande pour des services de formation linguistique qui porte le numéro ECCL-RFSO-16-0007 datée du 13 juillet 2016 (la « DOC »). La présente modification fait partie intégrante de la DOC.
- 1.2** Tous les mots et expressions définis dans la DOC et employés dans la présente modification ont le sens qui leur a été donné dans la DOC, à moins qu'ils ne soient définis autrement dans le présent document et sous réserve du contexte.

## Partie 2. QUESTIONS ET RÉPONSES

Les questions suivantes ont été posées suite à la DOC et, par la présente, Élections Canada répond comme suit :

### 2.1 Question 2

Questions : À la partie 7 Critères d'évaluation technique obligatoires O 2- Vous avez mentionné que chaque ressource enseignante doit posséder un baccalauréat et un certificat TESL et/ou certificat FSL.

Serait-il possible d'accepter un autre certificat soit le TESOL ou un autre équivalent?

Réponses : Un certificat TESOL et/ou TEFL sont aussi acceptable.

### 2.2 Question 3

Questions : Serait-il possible de considérer les ressources enseignantes tenantes d'un brevet d'enseignement ou d'un titre d'enseignant agréé de l'ordre des enseignants comme un équivalent du certificat FLS?

Réponses : Oui.

### 2.3 Question 4

Questions : Dans les critères techniques obligatoires et côtés, il nous est demandé de remplir le projet d'enseignement/ modèle de référence client pour chaque ressources enseignante à l'annexe B de la partie 7.

Est-ce que ce fichier servirait comme modèle seulement et devrait inclure le nombre d'heures d'enseignement accumulées juste pour un seul client? Ou

Devrions-nous préparer un fichier pour chaque apprenant pour la même ressource enseignante afin d'accumuler le nombre total d'heures d'enseignement demandées précisément les 05 années d'expérience en enseignement)?

Réponses : Le document devrait inclure le nombre d'heures d'enseignement accumulées juste pour un seul client.

#### **2.4 Question 5**

Questions : Le point 18. traite du matériel de formation. À la page 51, au point 18.01, il est indiqué que l'offrant doit fournir le matériel original des programmes de formation de l'EFPC en format papier à ses professeurs mais qu'il doit offrir aux apprenants des photocopies des documents des activités réalisées en salle de classe. Au point 18.10 (page 52), il est aussi indiqué que le matériel des programmes de formation de l'EFPC doit être fourni à chaque apprenant. Pouvez-vous spécifier s'il s'agit de photocopies ou de matériel original en format papier ?

Réponses : Il s'agit de photocopies pour le matériel disponible en format papier.

#### **2.5 Question 6**

Questions : Quelle sera la proportion des cours donnés dans les locaux de l'offrant et dans les installations d'EC ?

Réponses : Les services de formation linguistique est une nouvelle initiative pour Élections Canada. Les séances auront lieu selon les besoins d'Élections Canada, à cet effet la proportion ne peut être déterminée.

#### **2.6 Question 7**

Questions : Qui est le fournisseur actuel d'EC pour la formation individuelle à temps partiel ?

Réponses : Nous n'avons aucuns fournisseurs actuellement. La mise en place d'un outil d'offres à commandes pour ces services est une nouvelle initiative pour Élections Canada.

## 2.7 Question 8

Questions : À quel volume de cours peut-on s'attendre et quel est le montant approximatif du contrat ?

Réponses : Les services de formation linguistique est une nouvelle initiative pour Élections Canada. Les séances auront lieu selon les besoins d'Élections Canada, à cet effet le volume ne peut être déterminé. Aucune limite de budget n'est définie pour ce besoin.

## 2.8 Question 9

Questions : Il est dit que l'offrant peut proposer un maximum de 4 ressources enseignantes principales et deux ressources enseignantes substitut. Les critères cotés sont par ressource enseignante et sont d'un maximum de 25 points pour les critères touchant aux ressources. A-t-on plus de points si on propose plus de ressources ? Comment départagez-vous deux offrants si l'un proposait 2 ressources et l'autre le maximum des 4 ressources ?

Réponses : SVP vous référer à la Partie 3 – Modifications - de cet amendement.

## 2.9 Question 10

Questions : Si un professeur a un BAC avec une spécialisation en enseignement du français langue seconde, est-ce que cela répond aux deux critères obligatoires : avoir un BAC et avoir un certificat d'enseignement du français langue seconde ?

Réponses : Dans ce sens, un BAC avec une spécialisation en enseignement du français langue seconde répond au deux critères.

## 2.10 Question 11

Questions : le TESL est un certificat reconnu pour toutes les formes d'enseignement de l'anglais, tandis que le certificat FSL s'adresse uniquement aux adultes non-francophones pour attester leur maîtrise du français.

Les enseignants de français dont la langue maternelle est le français ne possèdent généralement pas ce certificat.

Par ailleurs, l'ÉFPC ne délivre plus d'attestations de formation au PFL2 depuis plus de deux ans.

Pourriez-vous donc retirer l'exigence relative au FSL ?

Réponses : Non. Le critère requiert soit un certificat TESL et/ou un certificat FSL. Veuillez aussi vous référer aux questions 1, 2 et 3.

### **Partie 3. Modifications**

#### **3.1 Tableau B de la partie 7 de la DOC – Critères d’évaluation techniques cotés — Ressource enseignante principale - C1**

Supprimer : **Méthode de notation** - L’offrant recevra jusqu’à vingt-cinq (25) points s’il démontre clairement l’expérience de la ressource proposée, de la manière suivante

Insérer : **Méthode de notation** - L’offrant recevra jusqu’à cent (100) points s’il démontre clairement l’expérience de la ressource proposée, de la manière suivante (jusqu’à 25 points par ressource proposée)

#### **3.2 Tableau C de la partie 7 de la DOC – Critères d’évaluation techniques cotés — Ressource enseignante substitut - C2**

Supprimer : **Méthode de notation** - L’offrant recevra jusqu’à vingt-cinq (25) points s’il démontre clairement l’expérience de la ressource proposée, de la manière suivante

Insérer : **Méthode de notation** - L’offrant recevra jusqu’à cinquante (50) points s’il démontre clairement l’expérience de la ressource proposée, de la manière suivante (jusqu’à 25 points par ressource proposée)

#### **3.3 Tableau D de la partie 7 de la DOC – Évaluation technique coté de l’offrant**

Supprimer :

**NOMBRE MAXIMUM DE POINTS DISPONIBLES = 110 POINTS**  
**NOTE DE PASSAGE MINIMALE GÉNÉRALE DE 70 % = 77 POINTS**

Insérer :

**NOMBRE MAXIMUM DE POINTS DISPONIBLES = 210 POINTS**  
**NOTE DE PASSAGE MINIMALE GÉNÉRALE DE 70 % = 147 POINTS**

#### **3.4 Section A — Instructions aux Offrants – section 2**

Supprimer : Les offrants peuvent proposer plusieurs ressources dans une seule offre (au maximum, quatre (4) ressources enseignantes principales et deux (2) ressources enseignantes substitués).

Insérer : Les offrants peuvent proposer plusieurs ressources dans une seule offre, au maximum quatre (4) ressources enseignantes principales et deux (2) ressources enseignantes substitués. Les ressources seront évaluées dans l'ordre qu'elles sont proposées, jusqu'au nombre maximal de ressources permises.